

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0207/PR/CNR Portant approbation du budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 1995.

n° 95-0207/PR/CNR

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication
15 février 1995

Numéro JO
n° 3 du 15/02/1995

Date du numéro
15 février 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la constitution du 15 septembre 1992

Vu la loi n°3/AN/92 2eL du 28/10/92 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites

Vu la loi n°147/AN/91/2eL du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements publics

Vu la délibération n°95-002/CNR du 11 janvier 1995 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites

Sur proposition du ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives ;

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article premier Est approuvé le budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice arrêté par le Conseil d'Administration tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de : un milliard trois cent vingt neuf millions cinq cent quatre vingt dix sept mille francs Djibouti (1.329.597.000 FD). Art.2 Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT
HASSAN GOULED APTIDON